

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 12 DÉCEMBRE 2017

Convocation du 05 décembre 2017

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusées : Mmes FERRARY Claire et LEVALLOIS Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2017.

Mme le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et d'ajouter en point I-CAC – Compétences « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

I. CAC : Compétences « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) »

Mme le Maire indique que le Conseil communautaire, par délibération en date du 21 septembre 2017, a décidé de prendre la compétence facultative « Soutien à la maison de l'emploi et de la formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ».

Jusqu'à la création de la CAC, seules les communautés de communes des Pieux, de la Hague et de la CUC participaient à tous les dispositifs portés par la MEF. Il convient désormais de rationaliser l'intervention en la matière, en prenant en compte le périmètre d'action de la MEF, le bassin d'emploi, qui correspond à notre Communauté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour que la compétence facultative « Soutien à la maison de l'emploi et de la formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail » soit inscrite dans les statuts de la CAC au 1^{er} janvier 2018.

II. CAC : Création d'un service commun au Pôle de proximité de la Côte des Isles

Madame le Maire rapporte que la commission de territoire du pôle de proximité de la Côte des Isles a proposé aux communes de se positionner sur les points suivants :

1/ Gestion des compétences Jeunesse qui pourrait être rendue aux Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

> Émet un AVIS FAVORABLE pour la création d'un Service commun « Jeunesse » au sein du pôle de proximité de la Côte des Isles.

III. TARIF CANTINE 2018 :

Mme le Maire fait part du nouveau tarif des repas fournis au sein des écoles, fixé par le Département pour l'année 2018 et proposé par le Collège de Portbail, soit 2,92 € le repas. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'appliquer ce tarif à partir du 1^{er} janvier 2018.

IV. CIMETIERE : Ouverture d'une 2^e tranche & tarifs concessions

Mme le Maire rapporte la nécessité de poursuivre l'aménagement du cimetière, Rue des Carreaux.

Proposition d'ouverture d'une seconde tranche dans le prolongement de l'Allée Centrale sur une profondeur de 35 m, permettant l'agencement d'environ 70 places.

Mme le Maire présente les deux devis portant sur les travaux de décaissement puis fourniture, mise en place et compactage d'agrégats avec finition gravier de l'entreprise CUQUEMEL pour un montant HT 4 086,00 € et l'entreprise LAROZE pour un montant HT 4 377,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise CUQUEMEL.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

TARIFS CONCESSIONS :

Mme le Maire rappelle que jusqu'alors les concessions étaient d'une durée perpétuelle, ce qui n'est plus envisageable à ce jour. Considérant les usages des communes voisines, il est opportun de réviser les tarifs des concessions comme suit :

CONCESSION EN TERRE DE 2M² :

Concession trentenaire :

- Habitants ou propriétaires à Denneville : 150 €
- Hors commune (*) : 300 €

Concession cinquantenaire :

- Habitants ou propriétaires à Denneville : 250 €
- Hors commune (*) : 500 €

CONCESSION EN TERRE DE 1M² :

Concession trentenaire :

- Habitants ou propriétaires à Denneville : 100 €
- Hors commune (*) : 200 €

Concession cinquantenaire :

- Habitants ou propriétaires à Denneville : 200 €
- Hors commune (*) : 400 €

(*) : Sont considérées comme Hors commune les personnes ne s'acquittant pas de Taxe d'Habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les-dits tarifs à partir du 1^{er} janvier 2018.

Renseignements seront pris sur le coût d'un columbarium.
Agencement du Jardin du Souvenir

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*